

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu



Durée

06:00 heures

Spécialisation(s)

- 16 Droit immobilier

Niveau(x)

1. Initiation
2. Approfondissement

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Vendredi 2 octobre 2020

Horaires

De 9 h 30 à 12 h 30
Et de 14 h à 17 h

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat – 17 bis Place du Chapitre – 51100 REIMS

Intervenant(s) :

Me Jean-Vianney GUIGUE, Avocat au Barreau de Châlon sur Saône, Spécialiste en droit immobilier

Prérequis : connaissance de base dans la spécialisation ciblée, expérience dans la spécialisation ciblée.

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...), études de cas, exposé théorique.

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Acquérir une bonne maîtrise des fondamentaux du droit de la construction et appréhender la pratique de l'expertise judiciaire en la matière.

Programme :

1°) la phase préalable à l'expertise

- la demande d'expertise judiciaire : référé expertise ou demande au fond ? (structuration de l'assignation, moyens de défense)
- l'article 145 du CPC et la notion d'intérêt légitime,
- la mission de l'expert judiciaire
- la consignation et la fixation de la date d'expertise
- la déclaration de sinistre en procédure DO

2°) le déroulement des opérations d'expertise

- le suivi des opérations d'expertise (remplacement d'expert, demande de révocation, provision, complément de consignation, délai complémentaire)
- l'extension de mission et l'appel en cause
- le rôle de l'avocat lors de la réunion d'expertise
- le respect du contradictoire
- le rôle des sapiteurs
- l'étude des notes et pré-rapport
- l'élaboration des dires

3°) la suite des opérations d'expertise

- l'utilité du rapport d'expertise dans l'instance au fond
- la mise hors de cause
- la nullité du rapport
- la taxation d'honoraires et sa contestation
- le cas de l'expertise amiable et de l'expertise DO

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Vendredi 2 octobre 2020

Horaires

De 9 h 30 à 12 h 30
Et de 14 h à 17 h

Durée

06:00 heures

Lieu de la formation**Hôtel de la Paix**

9 rue Buirette
51100 REIMS

**Niveau**

1. Initiation
2. Approfondissement

Spécialisation

- 16 Droit immobilier

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation.

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment

Profession : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émarginée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel. **Lire les conditions générales détaillées, les modalités pratiques et le règlement intérieur :** <https://www.erage.eu/formation-continue/modalites-pratiques>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :

210 €/jour

Avocat 2 premières années d'exercice :

150 €/jour